



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 04 SEPTEMBRE 2018

n°32-2018

TRAVAUX & ÉQUIPEMENTS 2018/2019 AU TITRE DU PLAN PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2018/2020 : SOLLICITATION DU FONDS EPERON

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MARDI 4 SEPTEMBRE 2018 à 14 heures à SAINT-LO au pôle hippique** (salle de la Madeleine) sur convocation du 27 août 2018.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

Titulaires

M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional
M. André DENOT	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 ^{ème} vice-président du SMPH
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} vice-président du SMPH
Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô

Suppléante

Mme Catherine SAUCET	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô
----------------------	--------------------------------------------

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale, 1 ^{ère} vice-présidente du SMPH
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Gilles QUINQUENEL (pouvoir à M. RENIMEL)	Président de Saint-Lô Agglo
M. François BRIERE	Maire de Saint-Lô, 3 ^{ème} vice-président du SMPH

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°40-2017 du 19 décembre 2017 d'approbation du plan prévisionnel d'investissement (PPI) établi pour la période 2018-2020 ;

Vu la délibération N°6-2018 du 14 février 2018 de mise en place d'une autorisation de programme;

Vu le rapport du Président présentant le montant prévisionnel de travaux estimé à 720 231 € ;

Vu la demande de concours financier au Fonds Éperon à hauteur de 20 % ;

Compte-tenu des échanges en séance sur la base de tarifs indicatifs sans engagement pour le moment du Fonds Eperon dont la Commission d'examen est fixée au 13 septembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le plan de financement proposé pour solliciter le Fonds Éperon ;

Décide, que dès connaissance de la décision de la Commission du Fonds Éperon sur le dossier de demande de financement des travaux identifiés, soient lancés prioritairement les marchés de travaux ci-après :

- Carrière de travail : opérationnelle mi-mars 2019
- Boxes en dur (84 unités) : réalisation mars 2019
- Bâtiment pour courtiers : réalisation septembre 2019, disponible saison 2020

Autorise le Président :

- à solliciter la Direction du Patrimoine du Conseil départemental pour lancer, dès fin septembre 2018, les appels d'offres pour un début des travaux au cours de l'hiver 2018/2019 ;
- à signer les marchés correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Président du Syndicat Mixte,

